

ROCHEFORTAISE DE PRODUITS ALIMENTAIRES ÉTABLISSEMENT DE TAMATAVE

www.entreprises-coloniales.fr/empire/SARPA.pdf

AVIS

Demande d'occupation des Pas géométriques
(*Le Tamatave*, 9 juillet 1913)

Le chef de la province de Tamatave a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'il a été déposé, à la date du 4 juillet 1913 par Monsieur Chénereau, agissant au nom de la « Société Rochefortaise de produits alimentaires » une demande d'occupation de 4.000 mètres carrés dans la zone des Pas géométriques (province de Tamatave).

Le terrain reconnu et susceptible d'être attribué est limité :

Au nord, par la limite des Pas géométriques ;

A l'ouest, par une perpendiculaire de 40 mètres à la limite des Pas géométriques, distante d'environ 50 mètres de l'est de l'abattoir ;

A l'est, par une ligne de 40 mètres de long, parallèle à la première et distante de celle-ci de cent mètres ;

Au sud, par une ligne droite de 100 mètres reliant ces deux parallèles.

Les personnes qui auraient des droits à faire valoir ou des réclamations à élever à rencontre de cette demande sont priées de se présenter dans le délai de huit jours de la date du présent au bureau de l'Administration à Tamatave pour faire toutes déclarations utiles.

A Tamatave, le 4 juillet 1913.

LETTRE D'UN BROUSSARD

(*Le Tamatave*, 13 décembre 1913)

Cher monsieur,

Vous n'avez donc pas de reporter dans votre journal, que votre service d'information soit si mal fait, ou plutôt ne soit pas fait du tout ?

.....

Donc il a fallu que moi, broussard, je vienne à Tamatave, en personne, appelé par des règlements de fin d'année, pour que je me rende compte par moi-même, *de visu*, de transformations et des améliorations que subit votre ville.

.....

D'abord, en arrivant aux portes de la ville..., le voyageur qui, de la portière de son wagon, contemple la mer déferlant sur le rivage, a, tout à coup, sans que rien l'y prépare, la vue frappée par d'immenses et belles constructions situées au bord de la mer en deçà de l'abattoir, et qu'on devine être une usine, car par les baies ouvertes, on distingue de puissantes machines.

Un compagnon de route nous a expliqué que c'était une usine frigorifique installée par la Société rochefortaise le produits alimentaires dont vous avez publié les statuts, il n'y a pas longtemps. Déjà les constructions sont terminées, ou vont l'être, et votre estimable feuille n'en a pas dit un mot. Estimez-vous donc, par hasard, que cette

installation ne constitue pas un progrès qu'on peut qualifier de considérable, non seulement pour Tamatave, mais encore pour la Colonie entière ?

Naturellement je ne suis pas entré, le train ne s'étant pas arrêté, mais son extérieur imposant en dit long sur son importance.

.....

AFRIQUE ORIENTALE
Madagascar. — ACTES OFFICIELS.
Journal officiel de Madagascar et dépendances.
(*La Quinzaine coloniale*, 25 décembre 1913)

1^{er} novembre. — Arrêté autorisant M. Chénereau, administrateur délégué de la Société rochefortaise de produits alimentaires, à installer un établissement frigorifique à Tamatave, près de l'abattoir de la ville.

L'industrie des conserves aux colonies
(*Le Journal des chambres de commerce*, 25 février 1916)

L'industrie des conserves, par contre, a déjà pris une certaine extension. Cinq usines, dont la capacité de production à ce point de vue mérite d'être mentionnée, fonctionnent à Madagascar. La Société de Boanamaray, à Majunga, la plus importante, abat chaque jour 450 bœufs et peut abattre 700. Deux usines, la Société d'Antongobato et la Scama (Société de la Montagne d'Ambre) en traitent chacune 100 et pourraient aller jusqu'à 250. Deux autres usines, installées [l'une à Tamatave \(Société Rochefortaise\)](#), l'autre à Tananarive (Société de l'Alimentation de l'Imerina), ont chacune une capacité de production susceptible d'utiliser 50 bœufs par jour. Une sixième usine est projetée à Tamatave et un gros de capitalistes s'est formé pour en créer une septième dans le sud de l'île à Tulear ou à Fort-Dauphin.

En Nouvelle-Calédonie une usine pour la fabrication des conserves existe depuis longtemps déjà à Gomen-Ouaco et peut fournir jusqu'à 10.000 kilos par jour. Sa capacité de production est moindre que celle des usines malgaches ci-dessus, car elle ne traite que 5.200 têtes par an.

La consommation des conserves de viande en France n'a malheureusement joué, jusqu'à présent, qu'un rôle tout à fait secondaire dans l'alimentation de la population civile.

A la différence de ce qui se passe dans d'autres pays — aux États-Unis, en Angleterre, par exemple —, l'année est, à de rares exceptions près, le seul client de cette industrie. La fabrication se trouve, par suite, presque subordonnée aux marchés que l'administration de la Guerre ou l'administration des Colonies a pu passer avec les sociétés productrices. Une adjudication dont le bénéfice échappe à un industriel colonial et qui va à un industriel métropolitain, a pour conséquence à peu près fatale — en raison de l'exportation vers l'étranger qui est assez minime — de diminuer la fabrication de tel ou tel centre.

Notons également que les conditions de préparation de ces conserves font l'objet, de la part des services de l'Intendance, de prescriptions très sévères, évidemment justifiées, mais qui ont souvent écarté des candidats aux adjudications.

L'abattage sur place et le transport de la viande sous forme frigorifique apparaissent, dès lors, comme le seul moyen susceptible d'amener sur le marché métropolitain les quantités de viande que nos colonies pourraient fournir.

Depuis quelques mois, on a commencé à travailler dans ce sens. Parmi les usines de Madagascar mentionnées ci-dessus, plusieurs sont dès à présent dotées de l'outillage nécessaire pour les préparations frigorifiques, mais faute des transports suffisants, elles ont dû se borner à fabriquer presque exclusivement des conserves.

.....

Séance des corps constitués au gouvernement général
(Le Tamatave, 9 août 1916)

.....
Frigorifique. — La première question traitée a été celle du frigorifique de la Société Rochefortaise, établi sur les Pas géométriques qui bordent la mer.

Son installation se trouve trop à l'étroit et elle voudrait l'agrandir afin de fabriquer des conserves de viande en boîtes. Pour cela, une concession de terrains, toujours sur les Pas géométriques, lui est nécessaire.

En principe, il faut encourager toute industrie qui vient apporter son appoint au développement et à la prospérité de la Colonie. Mais comme l'examen de cette question appartient en premier ressort à la commission municipale, c'est devant elle que sa discussion est d'abord renvoyée.

.....

(Le Journal officiel de Madagascar, 25 août 1917)

Par arrêté du 11 août 1917, pris en conseil d'administration, la Société rochefortaise de produits alimentaires, société anonyme dont le siège social est à Rochefort-sur-Mer, représentée à Tamatave par M. Villasante (Louis), directeur de son usine frigorifique, est autorisée à occuper, jusqu'au 31 décembre 1960, deux parcelles de la zone des pas géométriques de Tamatave situées : l'une à l'ouest du boulevard Joffre, d'une contenance de 24 ares 60 centiares environ ; l'autre à l'est du dit boulevard Joffre, d'une superficie de 94 ares 40 centiares environ, la base inférieure de cet espace ne dépassant pas le prolongement ouest de la rue Flacourt, telles que ces parcelles de terrain sont figurées au plan annexé au présent arrêté.

La Société devra enlever, dans un délai maximum de trois mois, toutes les constructions édifiées sur le prolongement du boulevard Joffre et suivant l'alignement est-ouest du dit boulevard. Elle aura seulement le droit de passage sur le dit emplacement.

La Société devra réserver, pendant une période de dix années, au service de colonisation ou à tout groupement agricole agréé par l'administration au prix de 3 francs les 100 kg la vente de tous les os provenant de ses abattages. Les conditions d'enlèvement et de paiement, ainsi que les obligations particulières, feront l'objet d'un contrat passé entre le service de colonisation et la Société rochefortaise.

La Colonie conserve la faculté de cesser l'acquisition de ces os, à toute époque, en prélevant simplement la société six mois à l'avance.

La Société devra, sous peine de déchéance, verser, dans les conditions de l'arrêté du 12 octobre 1906, une redevance annuelle fixée à 1.190 francs, calculée à raison de 10 francs l'are, payable d'avance, au bureau des domaines de Tamatave, à compter du 1^{er} janvier 1917.

Cette redevance pourra être révisée tous les cinq ans, sur la proposition du chef du service des domaines, après avis du directeur des travaux publics.

Les usines frigorifiques ou de conserves à Madagascar
par L. B.
(*Le Tamatave*, 10 septembre 1919)

Nous souffrons tous colons, fonctionnaires, habitants de Madagascar en général, d'une situation anormale qu'il est de l'intérêt général de signaler à notre administration.

Depuis quelques années avec l'autorisation par trop facilement accordée par nos dirigeants, il s'est installé en de nombreux points de la Grande Ile des usines frigorifiques et des usines de conserves de viande en général.

Les diverses firmes qui se sont ainsi implantées dans l'île ne se sont, jusqu'à ce jour, souciées que de l'intérêt de leurs actionnaires, puisant sans mesure dans le cheptel bovin et accaparant porcs, dindes, oies, canards et poulets, à notre plus grand préjudice.

Il est résulté de cette façon de faire une hausse énorme sur tous ces produits, accaparés, ainsi que je l'ai dit, par des usines qui, presque toutes, ont mis la charrue avant les bœufs ; je dis presque toutes car j'en excepte Boanamary.

En effet, seule Boanamary s'est préoccupée de constituer un cheptel et de faire de l'élevage en grand, mais les autres (et particulièrement la Rochefortaise qui, paraît-il, est en instance pour l'installation d'une autre usine, à Tananarive) se sont bornées exclusivement à acheter au jour le jour. Cela est vraiment par trop facile, mais il me semble qu'il paraît sage, pour la Colonie, de suivre les errements qui nous ont été enseignés par la métropole et de nous défendre contre l'épuisement de nos ressources qui est inquiétant, ainsi qu'elle s'est défendue contre nos tabacs qui étaient, cependant bien peu menaçants pour les producteurs de France et de l'Algérie.

La Rochefortaise, qui exploite déjà une usine à Diego, qui fait tâche d'huile à Tamatave, l'usine frigorifique pour les bœufs s'occupant maintenant de porcs et de volailles, faisant en outre de la conserve et allant jusqu'à faire vendre au marché des boudins, des cervelles, des andouilles et certains abats, tel que le Chinois du coin, veut encore installer une usine à Tananarive.

Cela ne va pas tout seul, paraît-il, mais cette société escompte sans doute les relations personnelles de son nouvel agent à Tananarive, pour faire lever certaines difficultés.

Nous colons, qui peinons à Madagascar, nous demandons d'être défendus contre un tel accaparement et nous espérons que la politique de camarade, et même de ce cher camarade, a fait son temps. Nous demandons un traitement égal pour tous. Et si les nombreux inconvénients que je passe sous silence aujourd'hui et qui feront l'objet d'autres articles au sujet de l'usine de Tamatave, n'étaient pas jugés suffisants par notre administration supérieure pour refuser l'autorisation sollicitée par la nouvelle usine à Tananarive, j'espère tout au moins que cette autorisation ne serait accordée qu'à condition, de la part de la société demanderesse, d'entretenir et d'élever un cheptel important et de justifier au préalable de la mise au point d'un élevage rationnel portant sur toutes les espèces que cette société est dans l'intention d'exploiter.

Au boulevard d'Ivondro
(*Le Tamatave*, 15 octobre 1919)

Voulez-vous avoir une séance de cinéma à l'œil ? Vous n'avez qu'à aller tous les soirs aux abords de la Rochefortaise et vous y verrez des scènes d'un comique très réussi qui

pourraient rivaliser avec celles de Rigadin . Un homme se tient à la porte pour fouiller les bourjanes qui sortent

Quelques-uns ne trouvent pas cette opération de leur goût, et s'y prêtent en maugréant ; croient-ils peut-être qu'on suspecte leur honorabilité ? D'autres prennent ! a chose en riant et en profilent pour gambader et gesticuler comme des pantins. L'un d'eux avait poussé la complaisance pour faciliter les recherches jusqu'à enlever complètement ce qui lui servait de costume.

D'autres, enfin, doivent trouver la chose agréable. On ne comprendrait pas autrement l'insistance qu'ils mettent à prolonger l'opération. Seulement pour les regarder faire, il sera bon de s'être muni à l'avance d'un flacon d'eau de Cologne ou, mieux, d'un ozoneur, car, à certains moments, l'odeur qui se dégage de l'usine devient telle que la situation n'est plus tenable. C'est sans doute pour parfumer les promeneurs du boulevard d'Ivondro que la Rochefortaise exhale tous les soirs ses odeurs les plus pénétrantes.

On connaît la statue de Bartholdi à New-York : « La Liberté éclairant le monde. » C'est une statue colossale tenant un flambeau, lequel n'est autre qu'une lampe électrique servant de phare à l'entrée du port. Nous proposons à Bartholdi un nouveau sujet de statue : « La Rochelortaise parfumant la ville de Tamatave. »

On représenterait une vieille sorcière vidant de haut un seau d'ordures.

Mais consolons-nous, nous n'en aurons pas pour longtemps, car M. Bolet [*sic* : *Bollée*], administrateur délégué de la Rochefortaise à Tamatave, et la personne qui l'accompagne, vont partir par la *Ville-de-Marseille* et emporter toutes ces mauvaises odeurs avec eux, Nous leur souhaitons un bon voyage et un heureux séjour exempt des senteurs dont a eu à souffrir l'appareil olfactif des Tamataviens.

LES TRANSPORTS FRANCO-COLONIAUX DE PRODUITS ALIMENTAIRES (hors AFN)

Rapport présenté au Congrès de l'Agriculture coloniale de Paris (Section des pêches
coloniales), 1918.

par Maurice Dewavrin

(*Revue générale du froid*, janvier 1920)

Madagascar

Dès le début de la guerre, les usines frigorifiques, comme d'ailleurs les simples fabriques de conserves, s'efforcent de développer leur production. Cette dernière est évaluée à environ 12.000 tonnes pour 1916, et à un chiffre sensiblement moindre pour 1917, nous verrons tout à l'heure pourquoi.

La Société [Cie] générale frigorifique continue de s'adresser au pavillon anglais pour le transport de ses viandes.

La Société Rochefortaise eut recours, suivant son contrat, aux cales frigorifiques des bâtiments de la Compagnie Havraise péninsulaire. De telles installations ont été montées sur six navires. Malheureusement, deux de ces derniers ont été torpillés et un accident a rendu inutilisable le matériel spécial d'un troisième. Restent donc actuellement disponibles le *Ville-d'Arras* (1.350 mc.), le *Ville-de-Marseille* (1.911 mc.) et le *Ville-d'Alger*, dont on augmente actuellement par des travaux le cubage frigorifique ancien. Depuis quelques mois, faute de navires, ces transports ont dû être complètement interrompus, et conséquemment la production discontinuée (octobre 1917).

Une autre société, spécialisée dans les entreprises frigorifiques et fondée quelques années avant la guerre, s'était préoccupée, elle aussi, dès 1915, de créer et d'exploiter des abattoirs industriels à Madagascar, mais, pour différentes raisons, ce projet n'a pas eu de suite.

JUSTICE
(*Le Journal officiel de Madagascar*, 14 février 1920)

Par arrêté du 9 février 1920, les assesseurs appelés à faire partie de la cour criminelle de Tananarive, pendant l'année 1920, seront tirés au sort sur la liste des notables ci-après désignés :

MM. Allain (Célestin), agent de la maison Haugou-Allain ;
Barbier, négociant ;
Baudouin, agent de la Compagnie lyonnaise ;
Bernard, entrepreneur ;
[Compagnon, directeur de la Société rochefortaise](#) ;
Guinaudeau, directeur de l'Énergie industrielle ;
Lavigne [Jacques Édouard], imprimeur ;
Mithridate, comptable ;
W. Paoletti, négociant ;
Sisteron, directeur de la Société la Grande Ile*.

Madagascar
(*Les Annales coloniales*, 19 juin 1923)

M. Mattard, chef mécanicien de la Rochefortaise a trouvé la mort dans des circonstances particulièrement dramatiques.

Un certain soir à 8 h., il était allé, comme d'habitude, surveiller la relève du quart, à l'usine de la Rochefortaise, et ayant terminé, il sortit. Encore tout ébloui par la lumière électrique, il ne vit pas arriver une des locomotives du T. C. E. qui font la navette de gare à gare ; la locomotive le renversa et lui broya l'épaule du côté de l'omoplate. On l'entendit à peine pousser quelques cris ; la mort fut presque instantanée. Il fut relevé dans un état horrible, l'os du bras était sorti à travers la peau de l'épaule et était monté jusqu'au niveau de la figure. Il portait des contusions sur la poitrine et sur la tête. Il fut transporté à l'hôpital pour autopsie. Tout le personnel de l'usine et de nombreuses personnes étaient accourues.

M. Mattard était âgé de 48 ans : il laisse à Rochefort une veuve et 5 enfants.

Le mécanicien qui conduisait la locomotive du T. C. E. lorsque M. Mattard a été écrasé a été mis sous mandat de dépôt, pour homicide involontaire.

LE RAVITAILLEMENT EN VIANDE PENDANT LA GUERRE
(*Revue générale du froid*, juin-juillet 1923)

.....
En dehors de ces cinq unités, il n'y a lieu de mentionner que :

a) Un petit vapeur (*Ville-de-Dijon*), portant 50 tonnes environ de viandes congelées, qu'une Société d'alimentation du Havre (de Chanaud) utilisait pour se réapprovisionner dans les frigorifiques anglais ; de petits lots de viandes congelées de cette origine ont été achetés par l'armée en août 1914.

b) Quelques paquebots dont les cales à provisions, pouvant porter seulement de 10 à 30 tonnes de viandes congelées (*Pampa, Garina, Parana, Ange, Chaplain, Duplex*,

Villaret, Joyeuse), ont, néanmoins, été utilisées par le ravitaillement en viandes congelées, puis pour des transports de beurre.

Cependant, un effort venait d'être tenté tout récemment pour l'exploitation de nos colonies. La Société de Chanaud* avait aménagé, en 1914, le vapeur *Lyndiane* pour le transport des viandes de son usine en construction au Sénégal.

De même, au moment de la déclaration de guerre, la Société rochefortaise de Produits alimentaires amenait en France le premier lot de bœuf congelé de Madagascar, fourni par son usine de Tamatave. Pour apprécier la valeur de son initiative, il y a lieu de noter que cette société, ne trouvant pas de fret frigorifique, avait dû aménager elle-même des cales froides sur trois navires d'une compagnie de navigation, *Ville de Bordeaux, Ville d'Alger, Ville d'Oran*, chacun de 200 tonnes.

La nécessité de développer nos importations de viandes congelées devait amener naturellement l'Intendance à provoquer un accroissement de notre flotte frigorifique.

.....

Société rochefortaise de produits alimentaires
Exercice 1922-1923
(*Revue générale du froid*, décembre 1923-janvier 1924)

.....

L'usine frigorifique de Tamatave (Madagascar), après l'exécution des travaux reconnus nécessaires, a fonctionné d'une manière plus satisfaisante.

Société Rochefortaise de produits alimentaires
(*Revue générale du froid*, décembre 1924-janvier 1925)

.....

Le rapport signale que les fabrications de l'usine de Tamatave ont, cette année, apporté à la société la part normale de bénéfices qu'elle en attendait.

A l'*Officiel*
(*Le Tamatave*, 31 janvier 1925)

Cour criminelle de Tamatave

Par arrêté du gouverneur général en date du 15 janvier 1925, les assesseurs appelés à faire partie de la cour criminelle de Tamatave pendant l'année 1925, seront tirés au sort sur la liste des notables ci-après désignés :

MM. Aubry Marius, commerçant ; Boiron Eugène, commerçant ; Cauvin, colon ; Robert Jean, industriel , Giquel Édouard, commerçant ; [Henrion Alfred, sous-directeur de l'usine Rochefortaise](#) ; Renaud Henri, agent de la Société française de commerce ; Payet Toussaint, industriel ; Playoul, directeur du Comptoir national d'escompte de Paris*.

Opinion de M. Chénereau,
administrateur de la Rochefortaise,

sur les usines frigorifiques de Madagascar
(*Le Tamatave*, 19 janvier 1927)

Un journal du soir, qui consacre, quotidiennement, une de ses rubriques aux ressources de nos colonies au point de vue de l'économie nationale, écrivait récemment que la métropole ne tirait pas de ses possessions d'outre-mer toutes les viandes frigorifiées ou conservées qu'elle y pourrait trouver, et que, par contre elle en importait de notables quantités de pays à change élevé.

Or depuis un certain nombre d'années, nos usines de conserves alimentaires et de « frigo » limitent et restreignent leur production.

La Presse coloniale a demandé son avis à M. Chénereau, administrateur de la Compagnie Rocherfortaise de produits alimentaires, laquelle possède deux usines à Madagascar.

M. Chénereau répondit ceci :

Contrairement à une croyance trop généralement répandue dans le grand public, fort peu averti des questions coloniales, nos colonies sont fort bien outillées, pour la plupart, pour la production de conserves alimentaires tant de viande de bœuf et de porc que du poissons, de fruits et même de légumes.

A Madagascar, où il existe six grandes usines, qui s'outillèrent pour la plupart pendant la guerre, afin de répondre aux besoins, considérables, de l'administration de la guerre, il a fallu, les hostilités terminées, trouver d'autres débouchés à leur production, afin de leur éviter de fermer leurs portes.

Ces usines ont un client permanent sérieux, il est vrai, dans l'armée qui leur consent des marchés périodiques pour l'alimentation des corps de troupe, mais encore sa capacité est-elle limitée, et n'y aurait pas place, de toute évidence, pour de nouveaux concurrents et on ne peut en vendre ailleurs qu'à l'administration de la Guerre.

Le Français ne mange pas de conserves, et la consommation de la viande frigorifiée elle-même y est des plus restreintes. Le consommateur de chez nous est trop fin gourmet pour ne pas vouloir consommer, de façon courante, de la viande fraîche, et aussi de la viande de bonne qualité, voire de choix, ce qui ne serait pas le cas de notre viande de zébu malgache, laquelle a bon goût et est très consommable, mais de seconde qualité.

Par ailleurs, nous nous heurtons à la concurrence des usines sud-américaines, qui peuvent lutter avec nous sur nos propres marchés, car aucune disposition douanière ne nous protège. Les mêmes droits d'entrée sont applicables aux uns et aux autres, ce qui confirme la thèse que la France considère ses colonies comme des pays étrangers.

La production de Madagascar a été vraiment considérable pendant la guerre, puis la fin des hostilités lui a fait subir une crise sévère.

L'aide de l'Administration de la guerre a relevé progressivement notre fabrication de 1921 à 1924, mais cette année et les années précédentes, la décroissance s'est accentuée, et nous allons vers un ralentissement très marqué de notre production, car la concurrence devient de plus en plus difficile. Nous ne pouvons songer à abaisser nos prix, car ceux du bétail montent dans des propositions considérables à mesure que l'indigène s'enrichit.

Entre producteurs même, la concurrence est sévère à la colonie. A Diégo notamment où il y a deux usines (la S.C.A.M.A. et la nôtre), des régions entières se sont trouvées privées de bétail afin de pouvoir approvisionner ces usines. Le cheptel malgache n'est donc pas, comme on le prétend un peu audacieusement, un réservoir inépuisable.

Il existe déjà une usine, celle de la Société Saupiquet à Antsirabé, qui a dû fermer les portes ; elle est à prendre pour ceux qui, après elle, se croiront plus heureux dans une telle entreprise. Quant à nous, las de travailler dans ces conditions, nous ne songeons qu'à ralentir et peut-être — perspective qui ne nous réjouit pas — à arrêter nos usines.

G. JOUTEL.

Cyclone
(*Le Tamatave*, 2 mars 1927)

L'usine Rochefortaise, bâtie en briques, s'est en partie écroulée. Des machines fonctionnent.

DERNIÈRE HEURE
Derniers détails sur la catastrophe de Tamatave.
(*Madagascar, industriel, commercial, agricole*, 16 mars 1927)

Bien que découverte, la Rochefortaise travaille.
Quatre cents tonnes de viande frigorifiées pourront être sauvées.

ROCHEFORTAISE DE PRODUITS ALIMENTAIRES
(*Le Journal des finances*, 25 novembre 1927)

.....
Si le marché paraît peu ému par ces résultats défavorables. c'est qu'ils ont une cause exceptionnelle : le cyclone qui, au début de l'année, a ravagé une partie de Madagascar et dont les établissements de la société, situés à Tamatave, auraient eu beaucoup à souffrir. On évaluait, alors, les dommages possibles, à 1 million pour les constructions ; les stocks entreposés avaient souffert aussi, mais, on pensait qu'ils étaient couverts par les assurances ; enfin il y avait un « gros risque » sur le navire *Ville-de-Marseille* mais, dans son cas, les assurances ne paraissaient pas pouvoir se soustraire à leurs engagements.

Il semblerait que tout a été réglé dans les plus mauvaises conditions, puisque, d'un exercice à l'autre, l'écart entre les résultats n'atteint pas moins de 3.200.000 francs. Dans son rapport, le commissaire des comptes déclare, d'ailleurs, que le bilan, tel qu'il est établi, tient compte de toutes les pertes causées par le cyclone et il fait prévoir que les encaissements à parvenir des compagnies d'assurances, non seulement compenseront les moins-values très importantes subies par les marchandises, lesquelles ont été évaluées avec une extrême prudence, mais encore permettront de récupérer une part des profits acquis avant le cyclone.

Les Coloniaux
Roman, d'après des études sur le vif, par un colonial
(*Le Tamatave*, 7 décembre 1927)

.....
De l'autre côté de la voie ferrée défilaient les misérables masures de pêcheurs et les horribles hangars de la pointe Hastie. Puis la vue de la mer fut interceptée par l'usine frigorifique, aux relents épouvantables, de la Société rochefortaise...

Incendie à Tamatave
(*Le Madécasse*, 14 décembre 1927)

Dans la nuit de samedi 10 à dimanche 11 décembre, un incendie s'est déclaré dans le magasin de la Société du wharf, situé au plus près de l'enracinement de l'ancien wharf.

.....
Les premiers secours furent apportés par M. Bolet [*sic* : *Bollée*], de la Rochefortaise, qui, aidé de son chauffeur, accourut sur les lieux avec une pompe.

Un automobile tombe dans l'Ivoloina
(*Le Tamatave*, 18 juillet 1928)

Un accident d'automobile peu banal est arrivé la semaine dernière à M. V. [Villasante], directeur de la Rochefortaise.

Celui-ci venait de souper chez Mme Robert et se disposait à revenir à Tamatave en automobile : il pouvait être 11 heures 1/2 du soir. A 500 mètres environ de chez Mme Robert, il existe un tournant très brusque où la route est comprise entre un talus et le fleuve.

Le conducteur a-t-il voulu éviter le talus ou bien, à la lueur des phares a-t-il pris le fleuve pour la suite de la route ? Le fait est qu'au lieu de tourner à droite, l'auto continua tout droit et alla piquer une tête dans l'Ivoloina.

Il n'y eut pas d'accident de personnes ; les passagers de l'auto eu furent quittes pour un bain.

Depuis lors, on peut voir une barrière qui borde la route à cet endroit-là, tout le long du fleuve, de façon qu'à l'avenir, les conducteurs d'auto ne prennent plus les rivières qui, comme dit Pascal, sont des chemins qui marchent, pour des routes, qui doivent être, elles, des chemins immobiles.

(*Le Journal officiel de Madagascar*, 29 juin 1929)

Par arrêté du gouverneur général *p. i.*, en date du 6 juin 1929, pris en conseil d'administration, est annulé l'arrêté du 14 juin 1913, autorisant M. Chenereau à utiliser sous certaines conditions les eaux de la Maferinaina, province d'Analalava, région de Majunga, en vue de l'installation d'une usine hydro-électrique pour la préparation de conserves de viandes.

La rivière qui en est l'objet est libre et quitte de toute charge.

Cahier des charges imposé à l'industrie frigorifique
(*Madagascar industriel, commercial, agricole*, 2 octobre 1929)

Réunion avec Chenereau (Rochefortaise), Delpech (Cie générale frigorifique)...

(Le Temps, 23 décembre 1929)

.....
Notre grande usine de Tamatave, complètement réparée, nous a donné pendant l'exercice de bons résultats ; nous nous attachons à maintenir ses installations ainsi que celles de notre flotte frigorifique en parfait état et à les améliorer d'après nos données expérimentales et suivant les progrès de la science.

Utilisation industrielle des viandes
(Les Annales coloniales, revue mensuelle illustrée, janvier 1930)

Le meilleur mode d'emploi de l'excédent du cheptel bovin des contrées productrices en vue de l'exportation est reconnu être l'usinage sur place, soit sous forme de conserves soit sous forme de congelé. Madagascar n'a pas échappé à la règle et, déjà du temps du gouvernement malgache, une société, « La Graineterie française »*, avait fondé à Diégo, au lieu-dit Antongobato, une vaste usine pour la préparation des conserves de bœuf assaisonné.

L'industrie de préparation n'ayant pas atteint alors le degré scientifique acquis de nos jours, l'usine fit de mauvaises affaires et dut fermer ses portes dès avant la conquête. Ce ne fut qu'en 1910 qu'on se convainquit que le développement commercial de cette spécialité d'industrie pourrait se faire dans notre Colonie et la Compagnie générale frigorifique s'installa à Boanamary, près de Majunga, dès 1911. [Peu après, en 1914, une nouvelle usine, celle de la Société Rochefortaise de produits alimentaires, se créait à Tamatave.](#)

Mais il fallut la guerre et les besoins du ravitaillement intensif en toutes denrées de consommation nécessaires à l'alimentation des armées alliées pour faire éclore de nouvelles usines, étendre ou intensifier la production des anciennes. C'est ainsi qu'on vit naître l'usine de la Société industrielle et commerciale de l'Imerina [*sic* : Émyrne] à Tananarive, la Société Saupiquet à Antsirabé, la Société des conserves alimentaires de la Montagne d'Ambre à Diégo-Suarez et que la Société Rochefortaise reprit la fabrication à l'ancienne usine de la Graineterie française à Antongobato.

Toutes ces usines travaillèrent intensivement pendant la période de 1914 à 1920 et même plus tard.

De même que toutes font, au moins actuellement chaque année, une campagne de fabrication, principalement pour satisfaire aux adjudications de l'Armée, seules, toutefois, la Compagnie générale frigorifique à Boanamary, près de Majunga, et la Société rochefortaise de produits alimentaires à Tamatave, ont complété leurs installations en vue de la préparation intensive du congelé.

Le fonctionnement de toutes ces industries nouvelles joint à l'augmentation de la consommation de la population indigène suffit rapidement à utiliser l'excès de production de la population bovine locale et on s'aperçut bien vite que les possibilités de celle-ci n'atteignaient pas les hauts chiffres cités avant guerre, ce qui tenait surtout à la tardiveté de la race, aux longues années exigées pour son développement suffisant en vue d'une boucherie rationnelle.

Les usines, fortement concurrencées dans leur ravitaillement régulier par les acheteurs bouchers locaux, ont vu peu à peu se réduire les poids vifs des bêtes présentées à la vente et ont dû restreindre l'importance de leur fabrication annuelle, malgré l'écart encore sensible entre les prix de la viande dans la Grande Ile et les cours mondiaux.

Les premiers se rapprochent d'ailleurs chaque année des seconds et même, en 1926, au moment de la hausse formidable des changes, ils les ont sensiblement dépassés en

particulier en comparaison des prix pratiqués au Sud-Amérique et pour une viande sensiblement plus prisée sur les marchés européens.

Les cours du bétail sur pied à Madagascar, qui n'étaient jamais montés à plus de 0 fr. 60 le kilog pendant la Guerre, étaient retombés même aussi bas que 0 fr. 25 et 0 fr. 30 dans les années 1922 et 1923 sont brusquement remontés jusqu'à 1 fr. 60, 2 francs et même 2 fr. 25 en 1925 et 1926, et ils oscillent encore entre les chiffres de 1 franc et 2 francs suivant la qualité, en l'année 1929.

Les abattages globaux des cinq principales usines, qui s'étaient chiffrés par 136.275 têtes en 1917, n'atteignent plus qu'un total de 69.539 en 1928, le chiffre global pour toute la Colonie n'étant que 71.213 têtes cette année dernière.

À L'UNION COLONIALE
Section de Madagascar
(*Madagascar industriel, commercial, agricole*, 18 juin 1930)

.....
Régression du cheptel. Le commandant CHÉNEREAU appelle l'attention de M. Cayla sur la régression du cheptel malgache, l'une des principales richesses de la colonie, régression certaine que constatent les usines et que confirme M. Geoffroy, chef du service vétérinaire, dans un rapport récent. La taxe annuelle qui frappe le cheptel n'est pas étrangère à cette situation. A raison de 6 fr. 50 par an, un bœuf adulte a payé au bout de sept ans le quart de sa valeur. Il convient de remédier sans retard à cet état de choses qui va s'aggravant : les usiniers constatent, en effet, que les indigènes présentent à la vente des quantités de plus en plus grandes d'animaux. La situation, favorable momentanément aux industriels, ne laisse pas d'être inquiétante pour l'avenir du cheptel. Sans doute pouvons-nous difficilement, vu les circonstances, demander une diminution de la taxe annuelle, mais la modification de son assiette paraît s'imposer. La taxe étant par exemple, réduite de moitié la différence serait à récupérer en taxant à la sortie les produits du bœuf.

SOCIÉTÉ ROCHEFORTAISE DES PRODUITS ALIMENTAIRES
(*Le Temps*, 5 janvier 1931)

.....
Notre usine de Tamatave, indique le conseil dans son rapport, continue à donner toute satisfaction ; nous nous attachons à maintenir son matériel si délicat en parfait état, tâche laborieuse sous un climat tropical, de même que les cales frigorifiques aménagées pour nos transports. D'accord avec la société de gérance de la Compagnie havraise péninsulaire, nous en organisons de nouvelles sur deux bateaux que cette compagnie construit pour sa ligne de Madagascar.

Cette opération nous occasionnera une dépense importante à laquelle notre bonne situation financière nous permettra, d'ailleurs, de faire face aisément. Elle nous procurera par ailleurs une intéressante prolongation de notre contrat de fret et constituera un accroissement de puissance et de sécurité.

.....
En vue d'augmenter notre production, nous avons aussi entrepris la fabrication des conserves à Tamatave.

DE L'UTILISATION DES VIANDES COLONIALES,
par M. Moussu,
professeur à l'Institut agronomique
(Revue générale du froid, janvier 1931)

.....
Les viandes de Madagascar et d'A. O. F. nous ont rendu quelques services durant la guerre ; les conserves de Madagascar, nous dit M. Chénereau, sont les meilleures du monde ; je le crois volontiers, et il y a lieu de regretter dès lors qu'elles n'aient pas supplanté, partiellement tout au moins, les conserves américaines.

On avait, au cours de la guerre, construit une usine abattoir-entrepôt frigorifique, en A. O. F., à Lyndiane-Kaolak, sur le Saloum ; des circonstances malheureuses (peste bovine) ont enrayé trop tôt le fonctionnement de l'usine, qui a été désaffectée depuis 1918. Cependant, la puissance de production du gros bétail en A. O. F. n'a pas diminué, au contraire, et si les effectifs ont sensiblement baissé temporairement pour causes sanitaires, ils se sont reconstitués grâce surtout à une organisation mieux comprise des services vétérinaires jusqu'alors inexistantes.

Je sais bien que l'on a fait et que l'on fait encore un gros reproche à nos viandes coloniales ; celui de ne pas avoir la qualité des viandes françaises ou des viandes américaines ; et que c'est pour cela qu'il fallait s'adresser à des fournitures étrangères !

S'il fallait s'en tenir strictement à cette constatation, qu'il n'y a d'ailleurs pas à contester, et attendre que les colonies nous offrent des viandes de très bonne qualité pour en favoriser l'utilisation, ce serait, je le crois, une bien grosse erreur économique préjudiciable à tous nos intérêts futurs : si un écoulement régulier des produits offerts au commerce ne pouvait être obtenu, quel intérêt les producteurs auraient-ils à l'améliorer ? aucun ; et ce serait alors la stagnation obligatoire de tout notre élevage colonial dans ses conditions économiques primitives.

De toute nécessité, il faut donc qu'il y ait des encouragements à l'écoulement des produits de notre élevage colonial si nous voulons que cet élevage progresse et s'améliore. L'histoire de l'évolution du troupeau ovin de l'Afrique du Nord est là pour le prouver. Il y a quarante à cinquante ans, les « moutons africains » trouvaient difficilement preneurs sur nos marchés métropolitains de Marseille, Lyon et Paris-Villette, parce qu'ils étaient, en effet, de qualité tout à fait médiocre ; aujourd'hui, il n'y en a jamais trop et leur qualité s'est considérablement améliorée. Il en sera de même pour le gros bétail malgache et d'Afrique occidentale si l'écoulement s'en trouve canalisé et régularisé.

M. Chénereau, dans son intéressant rapport sur l'Industrie du froid à Madagascar, nous indique que toutes les disponibilités du Nord et du Centre de l'île sont à peu près absorbées par la Cie générale frigorifique installée à Boanamary (près Majunga) et la Société Rochefortaise d'alimentation à Tamatave, mais il nous fait entrevoir qu'il y a des obstacles à l'extension et l'amélioration de l'élevage par suite de l'exagération de l'impôt de capitation imposé aux éleveurs indigènes. Il y a là une constatation de faits dont il y a lieu de tenir compte, qui mérite d'attirer l'attention du gouvernement de Madagascar, et à laquelle le congrès du Froid ne saurait rester indifférent en vue du but qu'il a à poursuivre.

Par la même occasion, je citerai toutefois, que d'après le rapport de M. Geoffroy, chef du service sanitaire et vétérinaire de Madagascar, il est encore des régions de cette île dans lesquelles pourraient s'installer de nouveaux établissements pour le commerce des viandes congelées et des conserves, parce que l'élevage du bétail y est facile et prospère, mais où il n'y a pas de débouchés de grand commerce. C'est dans le sud de l'île, dans le Betsilé, les provinces de Morondova et autres. M. Geoffroy signale toutefois que

l'écoulement ne pourrait guère se faire que par le port de Morambé, parce que seul, sur la côte Sud-Ouest, ce port offre des conditions propices à l'entrée des grands bateaux.

Or, aucune installation frigorifique n'existe dans ces régions, en vue de la préparation, de l'entreposage ou de la conservation des viandes, qu'elles soient destinées à l'exportation directe ou à la transformation en conserves ou produits de charcuterie.

V^e CONGRÈS NATIONAL DU FROID

Paris, 8, 9 et 10 juin 1931.

SÉANCE DU MERCREDI 10 JUIN (SOIR)

L'APPLICATION DU FROID A MADAGASCAR,

Par M. CHÈNEREAU,

administrateur-directeur de la Société Rochefortaise de produits alimentaires.

(*Revue générale du froid*, septembre 1931)

Situation il y a quarante ans

L'industrie du froid a fait son apparition à Madagascar en 1891, lors de l'établissement de l'usine d'Antongobato, près Diégo-Suarez, par M. Locamus

.....

Situation il y a vingt ans

La situation resta ainsi à peu près stationnaire pendant vingt ans.

En 1910, l'industrie du froid fit un bond assez considérable du fait que la machine « Haslam » de l'usine d'Antongobato fut remplacée par des compresseurs à ammoniac « Lebrun », quatre fois plus puissants, et par l'utilisation de poudre de liège pour isoler les chambres froides, au lieu de la simple lame d'air.

Vers la même époque, après 1910, se fondaient successivement l'usine de Boanamarly près Majunga, l'usine de Tamatave, l'usine de la Société des conserves alimentaires de la Montagne d'Ambre, l'usine de Soanierana près Tananarive, puis, enfin, l'usine de la Société Saupiquet à Antsirabé et quelques autres petites usines sur les Hauts-Plateaux (Laborde à Ambohimahoa, etc.). De nombreuses usines à glace dans les centres d'habitation de l'île complètent cet outillage frigorifique.

Depuis vingt ans, c'est le développement continu de l'industrie du froid qui, dans les cinq dernières années, a pris un essor encore plus considérable, passant de 10 CV en 1891 à plus de 1.200 CV en 1931.

Situation actuelle

Actuellement, il y a, en effet, plus de 1.200 CV employés à actionner les compresseurs frigorifiques de l'île et comme il y a 3.500.000 habitants, cela fait environ une frigorie par habitant (si l'on admet 3.000 frigories par cheval).

Il serait difficile, semble-t-il, de trouver une colonie au monde où cette proportion soit plus considérable.

Voici quelques détails sur les principales usines frigorifiques de l'île :

Usine frigorifique de Boanamarly (près Majunga)

Ancienne Société pastorale industrielle et coloniale, actuellement Compagnie générale frigorifique.

Construction en 1910 ; exploitation en 1911 ; minimum 100 bœufs par jour ; agrandie en 1913.

Pendant la guerre : 250.000 bœufs y ont été abattus.

Cette usine possède 2 frigorifiques :

1° 18 x 30 x 15 m de hauteur, 2 étages, isolé par balles de riz et liège ;

2° 42 x 16 x 22 m de hauteur, isolé au liège.

2 bâtiments pour conserves ;

4 compresseurs à NH³ : au total 700 CV pour le ressuage, le refroidissement et la congélation de 60 tonnes de viande par jour, ainsi que pour la fabrication de 5 tonnes de glace par jour.

Ressuage, 18 h à + 2°; congélation, 4 jours à - 15 °; entreposage à - 8° : 11.350 m³, soit 4.000 tx ; a fourni de 1915 à 1921 : 30.977.256 kg de bœuf congelé (moyenne de 7 ans : 4.500 tx par an).

La production de 1923 a été de 2.448.429 kg de bœuf congelé et 169.048 kg de sous-produits congelés.

Le chargement des grands vapeurs, qui ne peuvent accoster à l'usine, se fait par transbordement à l'aide d'allèges d'une centaine de tonnes de capacité, spécialement isolées.

Société rochefortaise et Antongobato, près Diégo-Suarez, et à Tamatave

Antongobato possède 3 compresseurs Lebrun de 60.000 frigories et de vastes bâtiments. Production, 10.000 bœufs par an.

Tamatave, exploitée en mars 1914, agrandie en 1921, possède 3 compresseurs Lebrun à NH³ de 60.000 frigories, plus 2 compresseurs Fixary de 80.000 frigories, remplacés par 3 compresseurs de 280.000 frigories.

Rez-de-chaussée et 1 étage : 26 m x 17 m x 8m 4.

Chambres froides isolées au liège.

Capacité : 1.200 tonnes de viande congelée (bœuf et porc).

Ressuage : 24 h entre 0° et + 4°.

Congélation : 3 à 4 jours entre - 12° et - 15°.

Magasins : - 7°, - 8°.

5 bateaux de la Compagnie Havraise Péninsulaire aménagés en frigorifiques, chargement à Tamatave, par caisses

isolées pour éviter les condensations et les décongélations.

Production en 1922 : 1.280.796 tx bœuf, 206.563 tx porc (975.199 tx en 1920).

L'usine de Soanierana à Tananarive¹

Construite en 1913 par la Société industrielle et commerciale de l'Émyrne, possède 1 frigorifère pour salle de désossage et salle de ressuage, compresseur Fixary pour séchoir à saucissons, 4 compresseurs de 24.000 fg/h chacun, bac à saumure de 25 m³.

Usine Saupiquet à Antsirabé

Usine de conserves pour traiter le bœuf et le porc.

Possède 2 compresseurs de 130.000 frigories chacun.

Bac à saumure.

Salle de parage refroidie à 0°.

La Société de conserves alimentaires de la Montagne d'Amhre (Scama)

Installée à 5 km de Diégo-Suarez (au Sud). Débuta en juin 1913.

Elle possède 2 compresseurs de la Société Genevoise à SO², chacun 30.000 fg.

Les salles de désossage maintenues aux environs de + 5°.

Produits exportables par le froid.

Les matières alimentaires qui peuvent être exportées de Madagascar sont :

1° la viande (bœuf et porc) ;

2° gibier : cailles, perdrix, gibier d'eau, dindons ;

¹ Voir *Revue générale du froid*, 1928, n° 7, p. 229.

3° les fruits.

Disons tout de suite que les fruits sont en quantité insuffisante pour faire l'objet d'industries d'un tonnage appréciable.

Les bananes qui seraient, elles, produites en quantité suffisante, ne peuvent, dans l'état actuel de la technique, être amenées en France, car il faut quatre à cinq semaines de voyage et c'est, paraît-il, un délai trop long.

La viande peut être exportée sous deux formes :

Sous forme de conserve en boîtes métalliques, stérilisées à la chaleur (utilisation du froid pendant la fabrication même), et sous forme de viande congelée qui met en action, non seulement des usines à terre, mais des bateaux frigorifiques pour le transport.

Abattages totaux des usines pour les 9 premiers mois de 1930 :

76.915 bœufs à 149 kilos nets = 11.458 tx bœuf.

20.950 porcs à 71 kilos 6 nets = 1.500 tx porc.

Transports frigorifiques

Les transports sont effectués par la Compagnie des Messageries maritimes et la Compagnie Havraise péninsulaire, dont les cales frigorifiques appartiennent exclusivement à la Société Rochefortaise.

Les Messageries maritimes ont organisé le système des voyages fréquents, mais à petit tonnage par steamer. Les bateaux ont 300 mètres cubes de cales froides en moyenne et ils font de 15 à 20 voyages par an entre Madagascar et Marseille, seul port d'arrivée. Les températures peuvent atteindre - 10°.

La Compagnie Havraise péninsulaire a un système différent du précédent. Elle ne fait que six à huit voyages par an, mais la moyenne des tonnages est de 1.500 mètres cubes. De plus, les ports d'arrivage sont tous les ports français principaux.

Le problème de l'exportation de la viande a été résolu avec succès, on peut le dire, à Madagascar, en ce sens que l'exploitation de la viande a donné moins de déboires que bien d'autres produits de l'île, notamment l'or, le graphite, etc.

Mais il est douteux que cette prospérité continue dans l'avenir.

Le cheptel bovin, en effet, qui dépassait 9 millions de têtes en 1910, est en dégression continue : 7.829.183 bœufs (en 1921) et environ 7.000.000 actuellement : c'est là une situation d'une gravité exceptionnelle.

Les 531.225 porcs (en 1920), au contraire, sont en augmentation, car l'élevage du porc paie ; il donne des bénéfices à l'indigène.

Quant aux 220.791 moutons (en 1920), leur nombre est à peu près stationnaire, l'élevage du mouton n'ayant pas, jusqu'ici, donné de résultats encourageants.

La question de l'élevage a été souvent traitée et ce n'est pas le cas ici de la reprendre en son entier. Toutefois, il faut bien en rappeler les caractères essentiels, puisque la question du froid et celle de la viande sont intimement liées à Madagascar.

1° Défaut de précocité du bœuf. — Il faut deux fois plus de temps qu'en France à un bœuf de Madagascar pour arriver à l'état normal de développement utilisable (6 ans à Madagascar au lieu de 3 ans en France).

2° La viande de bœuf est de qualité secondaire (couleur noirâtre et peu de graisse interstitielle) ; elle se classe sur les marchés français avec la viande de 2^e catégorie.

Toutefois, sous forme de conserves de viande, le produit est excellent et c'est là une chose absolument remarquable, que cette viande, qui se classe en 2^e catégorie en raison de son apparence peu avantageuse, donne des conserves qui sont peut-être les meilleures du monde. La viande du bœuf malgache a besoin d'être transformée pour être utilisée dans les meilleures conditions.

L'Administration de la Guerre alimente la moitié de ses stocks avec la viande de Madagascar.

Si le bœuf vient seul et sans main-d'œuvre, le porc, au contraire, est purement et simplement de la main-d'œuvre, parce qu'il se nourrit de produits de la culture. Il faut noter qu'il y a 10 à 12 % de porcs ladres. Un récent arrêté vient de décider que le porc ladre, qui a subi le froid à - 8° pendant au moins 8 jours, devient consommable.

C'est une application toute récente du froid à Madagascar qu'il importait de signaler.

Il est impossible, ici, de ne pas revenir sur la diminution du cheptel bovin de Madagascar, qui présente un si grand caractère de gravité.

Le cheptel bovin est en régression très nette (7 millions de têtes au lieu de 9 millions, il y a 15 ans). Il ne faut pas se lasser de répéter cette vérité chaque fois qu'on en a l'occasion, au risque d'être désagréable à l'Administration de Madagascar et à un certain nombre de personnes qui commettent l'erreur d'être optimistes par principe.

La diminution du cheptel à Madagascar a deux causes principales :

1° L'importance exagérée de la taxe annuelle sur les bœufs et qui est appliquée également aux vaches et aux veaux.

2° Le refoulement des troupeaux vers les régions non cultivées (de plus en plus réduites en raison de l'extension des terres cultivables au détriment des pâturages).

L'impôt annuel par tête de bœuf est passé en quelques années de 0 fr. 50 à 6 fr. 50, par suite de nécessités budgétaires (cette taxe rapporte actuellement au budget de la colonie 42.000.000 fr. par an), soit le tiers du budget de Madagascar. Nous allons voir que cela représente un impôt sur le chiffre d'affaires supérieur à 25 %.

Chose curieuse, les négociants en cuirs et les industriels ont intérêt à ce que cette taxe soit maintenue, car en décourageant les éleveurs, elle leur fait vendre leurs bestiaux. Mais ils devraient bien comprendre que cet intérêt n'est que momentané, car une fois le bétail réduit en nombre, il n'y aura plus ni assez d'impôts pour alimenter le budget, ni cuirs pour les marchands de cuirs, ni viande en quantité suffisante pour les usines.

L'intérêt général est de modifier l'assiette de l'impôt.

Un bœuf à Madagascar est adulte au bout de 0 à 7 ans et, à cet âge, il a payé environ 65 fr. d'impôt (les bœufs morts et les bœufs volés ont également payé l'impôt).

Or, un bœuf est vendu à un prix avoisinant 250 fr. ; on demande donc à l'indigène (généralement dénué de ressources) de payer un impôt égal à 25 % de la valeur de son bœuf; ce n'est plus le 2 % du chiffre d'affaires, c'est 25 % et encore ces 25 % sont payés avant que l'affaire soit faite, car le bœuf ne sera vendu que la sixième ou septième année. C'est anti-économique.

Le remède est dans la réduction ou la suppression de la taxe. Mais alors, on se heurte au budget qui ne peut pas subir de diminution ; le commerce et les mines sont taxés à pleine charge et l'allègement sur l'élevage serait difficilement reportable sur une autre catégorie de contribuables.

Comme solution, on pourrait, par exemple :

1° Ramener la taxe au taux uniforme de 3 fr. par tête au lieu de 6 fr. 50 ;

2° En compensation, doubler toutes les taxes d'abattage et les droits de sortie à la colonie, sur les produits dérivés du bœuf ;

3° Envisager une situation s'étageant sur plusieurs années et dire ceci : le budget tire un chiffre de 42 millions de la taxe sur les bœufs ; la colonie prend l'engagement pendant un temps déterminé, mettons 10 ans, ou 15 ou 20 ans, de conserver stable ce chiffre total et, chaque année, il sera fait un ajustement de la taxe de façon que le chiffre de 42 millions soit toujours atteint.

Par ce procédé, on pourrait faire campagne auprès des indigènes et leur faire comprendre que plus ils élèveront de bœufs, moins ils paieront de taxe sur chaque bœuf.

D'autre part, en tenant la main pendant deux ou trois années au règlement qui interdit les abattages de vaches et de veaux, on arriverait, dès la 3^e année, à une réduction notable de l'impôt par tête, et cette réduction ne ferait que s'accroître dans

la suite, grâce à l'encouragement donné à l'élevage par la diminution de l'impôt individuel.

En réalité donc, le cheptel bovin de Madagascar est en péril, parce que le bœuf, produit agricole, paie plus de 25 % de sa valeur comme impôt. Il n'y a pas de produit agricole, dans aucun pays au monde, qui paie de si lourdes taxes, et la matière imposable fuit peu à-peu. On s'en apercevra dans quelques années et je ne crains pas de prédire la ruine de toutes les industries de la viande si laborieusement créées. Cette note pessimiste trouve sa place ici, bien que la question du froid soit le titre de cette étude, parce que les compresseurs frigorifiques stopperont le jour où le cheptel de Madagascar sera tellement réduit qu'on ne pourra plus l'exploiter.

Remarques

Si nous constatons à Madagascar le développement de la consommation de la glace, nous ne constatons pas encore l'utilisation du froid dans les habitations particulières.

Il y aurait pourtant beaucoup à faire dans ce sens.

On peut dire qu'à Madagascar, comme dans tous les pays, le développement du bien-être amènera le développement du froid. La chaleur excessive pour les Européens (et même pour les indigènes) rend la vie difficile et le travail pénible. Pourquoi ne rafraîchit-on pas les locaux habités ? Parce que le froid coûte trop cher.

Conclusions

Le froid se développera quand son prix de revient diminuera.

Or, ce prix de revient dépend du perfectionnement dans les méthodes de production du froid d'une part, et du coût de la force motrice d'autre part.

De ces deux points de vue, on peut attendre un progrès. Les méthodes de production du froid se perfectionneront sans cesse, c'est proprement le progrès scientifique.

La force motrice à Madagascar diminuera vraisemblablement de prix du fait de l'utilisation des forces naturelles, qui sont en quantité prodigieuse (nouvelles mines de charbon près de Tuléar, chutes d'eau, etc.). Peut-être aussi peut-on entrevoir l'application des idées de Georges Claude utilisant les différences de températures des différentes couches des eaux de l'océan Indien sur les côtes de Madagascar.

Ce sont là des vues de l'avenir qu'il n'est pas défendu d'avoir. (Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT. — Nous remercions M. CHÈNEREAU de son intéressante mais un peu pessimiste communication. Quelqu'un demande-t-il la parole ?

M. Moussu. — Je voudrais présenter, à l'occasion du très original rapport de M. CHÈNEREAU, quelques observations sur l'impôt de capitation. M. CHÈNEREAU a, avec raison, attiré l'attention sur le danger de l'exagération de l'impôt de capitation sur le bétail. Je crois qu'il en est ainsi dans toutes nos colonies : on compte sur le bétail pour approvisionner le budget de la colonie mais on ne fait rien pour l'amélioration de l'élevage ; au contraire, on va à l'encontre de l'élevage.

Il me semble que le Congrès du froid pourrait présenter une observation dans ses vœux pour attirer l'attention, non seulement du gouverneur de Madagascar, mais du ministre des Colonies, en disant que les colonies sont appelées à ravitailler en viande la Métropole et qu'il y a utilité pour l'avenir à développer et à protéger l'élevage.

Le second point que je voulais indiquer est un fait, qui, d'ailleurs, m'a été révélé par la lecture du rapport d'un de nos collègues M. GEOFFROY, actuellement directeur des services sanitaires à Madagascar (voir page 261). Dans le Nord et dans l'Est de l'île, c'est-à-dire là où on trouve les usines frigorifiques, il y a peut-être une diminution du cheptel. On a drainé tout ce qu'il était possible de drainer pour les usines, c'est fort heureux, parce que les indigènes en tirent bénéfice et nous aussi. Mais dans le Sud de l'île, il y a une région inexploitée à ce point de vue. Il y a des ressources en bétail, dans le Betsileo

en particulier, et on pourrait établir avantageusement plusieurs usines pour tirer parti du bétail qu'on ne peut pas économiquement faire remonter dans le Nord.

Il y a dans ces conclusions des points qui viennent compléter le rapport de M. CHÈNEREAU, et qui, je crois, méritent d'être signalés dans le compte rendu, parce qu'ils ont un intérêt économique de premier plan.

M. GUARINI. — Je voudrais demander pourquoi vous parlez de la durée maxima du transport des bananes; ce qui empêche le transport pendant une longue durée, c'est la fermentation...

M. CHÈNEREAU. — Vous croyez qu'on peut transporter des bananes pendant plus de cinq semaines ?

M. GUARINI. — Puisqu'on les conserve bien sur place, pourquoi pas

M. le PRÉSIDENT BORDAS. — Vous savez qu'on embarque les bananes quand elles sont vertes, et elles mûrissent pendant le transport; c'est pour cela que nous avons toujours d'affreuses bananes en France.

M. GUARINI. — J'ai habité dix ans aux tropiques, je sais que les bananes peuvent se garder. Naturellement, si on les met à la chaleur ou à l'humidité, elles se gâtent.

M. LE PRÉSIDENT. — Je voulais vous signaler ceci, M. CHÈNEREAU : cette taxe de 6 fr. 50, en définitive, c'est toujours le consommateur qui la paie.

M. CHÈNEREAU. — Ce n'est pas à ce point de vue que j'en parlais. C'est au point de vue de la diminution du cheptel, parce que l'indigène qui a 2.000 bœufs — et le cas est assez fréquent — et qui n'a pas un sou dans sa poche, est obligé de payer tous les ans 6 fr. 50 par bête. Alors, pour payer cet impôt, il vend une partie de son cheptel.

Nous avons dit au gouverneur : Nous savons bien que nous alimentons votre budget, nous savons que le cheptel en bœufs de Madagascar est une mine excellente, qui se renouvelle tous les ans, que la taxe représente le tiers du budget. Nous savons bien aussi que vous, gouverneur de Madagascar, vous avez besoin d'impôts pour faire marcher la colonie. Aussi, nous ne venons pas demander une diminution, nous voulons bien payer les 42 millions que vous percevez sur les bœufs, mais nous voudrions les payer sous une autre forme. Par exemple, nous pourrions payer l'impôt seulement au moment où l'on vend les bœufs, ou sous forme de taxe d'abattage, ou bien, à la sortie des cuirs, nous pouvons payer 25 % sur le chiffre d'affaires... Faites comme vous voudrez, mais faites payer au moment où l'affaire se fait, et non pas sur le nombre de bêtes du troupeau, pas au moment où on élève l'animal. L'indigène est excédé de payer des impôts comme ceux-là ; alors il ne s'intéresse plus aux bœufs, et c'est infiniment grave.

M. LE PRÉSIDENT. — Avons-nous toujours un débouché du côté de Maurice et de La Réunion ?

M. CHÈNEREAU, — Oui, un grand débouché, mais il ne peut se développer, il est en rapport avec la population de ces pays.

M. LE PRÉSIDENT. — Si on envoyait ce bétail réfrigéré, on pourrait garder les cuirs, et cela permettrait une meilleure utilisation des sous-produits. Vous savez comment on débarque les bœufs dans ces pays : on les jette à la mer et il y en a qui arrivent et d'autres qui n'arrivent pas ! On aurait un grand bénéfice en envoyant des bœufs réfrigérés.

Avez-vous des vœux à présenter à la suite de votre rapport ?

M. CHÈNEREAU. — Je crois que les vœux de M. Moussu sont très bien rédigés. Nous le remercions, nous, usiniers de Madagascar, de l'appui qu'il nous donne.

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, vous avez entendu les propositions qui vous sont faites ; personne n'a d'objection à présenter ?... Tout le monde est donc d'accord sur le principe d'un vœu suivant les propositions que vient de faire M. Moussu.

Par arrêté du gouverneur général p. i., en date du 24 décembre 1931, les assesseurs appelés à faire partie de la cour criminelle de Tamatave, pendant l'année 1932, seront tirés au sort sur la liste des notables ci-après désignés :

MM. Amand Ernest, entrepreneur ;
Baron Paul, commerçant ;
[Henrion Alfred, sous-directeur de la Compagnie Rochefortaise ;](#)
Bonnet Maurice, commerçant ;
Combeau Gaston, directeur du wharf* ;
De Chazal Olivier, commerçant ;
Hoareau Eloi, négociant-industriel ;
Le Garrec François, pharmacien ;
Niveau Henri, entrepreneur ;
Ruffat Jacques, commerçant.

Union coloniale
LE CONTINGENTEMENT DES PRODUITS COLONIAUX
(*L'Écho du Sud de Madagascar*, 11 février 1933)

.....
Monsieur Chénereau, l'éminent directeur de la Rochefortaise, a pu dire :
Qu'est-ce que la viande congelée de Madagascar ? Le tonnage d'une année entière équivaut seulement à la qualité de viande que Paris consomme en une semaine !

Élevage métropolitain et colonial
Leur collaboration est elle possible ?
(*La Gazette du Nord de Madagascar*, 23 février 1935)

Un communiqué du secrétariat de la Conférence économique coloniale nous a appris, ces jours derniers, que celui-ci avait organisé une visite au concours agricole des races charolaises, en Saône-et-Loire, « pour multiplier, à l'occasion de la Conférence, les contacts directs entre producteurs de la Métropole et des Colonies ». Plusieurs délégués indigènes de l'Ouest-Africain et de Madagascar, notamment, ont été du voyage et, suivant le texte officiel, ont été « à même d'examiner sur place des spécimens de bétail français sélectionnés et utilisables pour l'élevage colonial ».

Une telle initiative, pour modeste qu'elle apparut, ne pouvait passer inaperçue de nos milieux agricoles métropolitains qui connaissent une crise sans précédent dont le Parlement nous a apporté, le mois dernier, les échos, en votant des dispositions nouvelles pour la défense du marché du blé, du vin et de la betterave.

En effet, si le sort de ces produits nous apparaît, pour le moment, réglé, il est une branche importante de notre activité rurale qui attend encore les effets de la sollicitude gouvernementale, c'est l'élevage, lequel constitue l'essentielle richesse de nos régions de l'Ouest.

Depuis quelques mois, le marché français du bétail s'est effondré dans des conditions tristement comparables à celles où l'on a vu, dans certaines colonies, des indigènes vendre des veaux pour cent sous afin de pouvoir payer l'impôt.

Parmi les moyens envisagés par les organismes corporatifs régionaux figure, pour le dégagement du marché métropolitain, l'éventualité de l'exportation d'un certain nombre de reproducteurs vers nos colonies, afin de peupler celles qui n'ont qu'un

cheptel réduit et d'améliorer, par croisement, les espèces indigènes actuelles dans les autres.

Séduisante à première vue, cette hypothèse a semblé être corroborée par l'initiative mentionnée plus haut ; élu moi-même d'un terroir normand où prime l'élevage, je ne pouvais demeurer insensible à la possibilité d'une collaboration coloniale à l'amélioration d'un marché métropolitain, au moment même où l'on cherche à écarter tout ce qui peut les diviser, et à mettre en évidence tout ce qui est de nature à les rapprocher.

Poser un problème cependant n'est pas le résoudre et il y a trop souvent loin de la coupe aux lèvres. Pour y travailler, il me fallait tout d'abord l'avis d'un technicien colonial.

De nos colonies à cheptel, Madagascar, avec ses huit millions de têtes de bovins pour une population de trois millions et demi d'habitants, est le type, et dans l'élevage malgache, il est une compétence à laquelle on songe instinctivement lorsqu'on quête un renseignement parce que son extrême urbanité y convie, M, Paul Chénereau, administrateur-directeur d'une des principales, sinon de la plus importante entreprise d'industrialisation de produits de l'élevage de la Grande Ile, et c'est pourquoi je suis allé frapper à sa porte où j'ai trouvé parfait accueil.

« — Il faut d'abord savoir, me répond M. Chénereau, comment se présenterait une telle expérience : si elle serait tentée par l'État ou si elle serait le fait de particuliers.

Elle ne constituerait, pour nous, d'ailleurs, rien de nouveaux, car à Madagascar, les fermes d'expérimentation officielles comme nos sociétés ont introduit, depuis longtemps, des géniteurs qui ont effectué des croisements. Le principal effet de ces croisements avec les meilleures espèces françaises a été la disparition de la bosse, signe distinctif de notre zébu, mais une longue pratique, opérée avec plus de persévérance qu'on ne le croit généralement dans les milieux coloniaux de la Métropole, a démontré que le bovin malgache est exceptionnellement vigoureux — sa prolificité sous le climat tropical le démontre — et qu'il reprend très rapidement son caractère dominant.

Vouloir l'altérer par une pratique généralisée des croisements serait vain, et d'ailleurs il faudrait l'étendre à une échelle si vaste pour prétendre à une modification effective que, sur le terrain pratique des chiffres, l'opération serait irréalisable, même par l'État.

Enfin se pose la question d'opportunité. Vous connaissez au moins, d'une façon générale, la situation de l'élevage malgache, la difficulté de trouver des débouchés à nos produits, l'acuité de la concurrence étrangère, qui lutte avec des frets avantageux, la fiscalité qui nous accable, et l'engorgement du marché métropolitain, dont vous êtes venu me parler, qui nous interdit tout espoir de ce côté.

De telle sorte qu'il faut en venir à poser la question suivante : est-il opportun de développer, par la collaboration de la Métropole ou tout autre moyen, un élevage colonial déjà pléthorique au point que la valeur de matière première n'intervient que d'une façon infime dans nos industries ?

Vous êtes dans le dilemme suivant : envisager une large opération et celle-ci n'est pas financièrement réalisable ; même en transportant à la colonie une petite quantité de bétail qui ne suffirait pas à guérir le mal de la Métropole, vous aggraveriez le mal qui heurte si redoutablement les producteurs d'ici et de là-bas.

— Et dans les autres colonies ?

— Pis encore, car il faudrait y créer des industries à amortir, en pleine crise, alors que celles qui existent ont tant de peine à vivre.

— N'y-a-t-il donc aucun remède ?

— Si. J'en vois un dans la suggestion que vous m'avez soumise de prélever sur le fonds national de chômage la contre-partie de bons en nature qui seraient donnés aux chômeurs. On ferait travailler en leur donnant, bien plutôt que des espèces, du pain et de la viande.

Je vous en indique autre : frapper d'une taxe spéciale l'entrée en France des viandes coloniales voyageant sous pavillon étranger, ce qui anémie notre Marine marchande dont les frets sont handicapés par la loi de huit heures.

Enfin, et ce n'est pas le moins important : le chapitre de la fiscalité, car c'est là le mal essentiel, et si nous n'avions pas de tarifs de protection contre les importations étrangères, l'État nous ferait jouer le rôle de la poule aux œufs d'or. »

Tel est le verdict de M. Paul Chénereau. Telle est la thèse que, d'ailleurs, il défendra, lorsque l'heure sera venue, devant la Conférence. Cette opinion fortement motivée, nous est apparue intéressante à rapporter ici, en marge des initiatives et travaux de nos grandes assises coloniales.

GEORGES-G. JOUTEL.

La Presse coloniale.

A Tamatave
(*Le Madécasse*, 10 février 1936)

... la Société Rochefortaise a recommencé à vendre de la viande. Ce qui a fait baisser les piix de la plupart des bouchers.

Un bon point à la Rochefortaise, qui favorise, au profit des petites bourses, la diminution du coût de la vie.

Le cheptel en péril
(*L'Éclaireur de Madagascar*, 4 août 1936)

Le vapeur *Surcouf* a pris à Diego, un chargement de bœufs pour l'usine Rochefortaise de Tamatave ; l'usine de Boanamary achète des boeufs dans la région de Diego ; tout cela à cause de la difficulté pour ces usines de trouver sur place des animaux donnant des quartiers de poids réglementaire.

Le cheptel diminue de poids et si rien n'est fait pour y remédier, cette diminution continuera. Jusqu'ici, le service vétérinaire n'a importé que des taureaux d'Europe, le métissage, est très bien pour les hauts plateaux, où l'indigène plus évolué s'intéresse beaucoup plus à l'élevage. Mais sur la côte où, d'ailleurs, peu ou rien n'a été fait, le métissage par taureau d'Europe ne peut donner de bons résultats chez les éleveurs indigènes, qui laissent leur bétail à l'état libre, sans soin ni réserve de nourriture pour la mauvaise saison. Ne serait-il pas possible d'avoir dans le district de Vohémar, gros centre d'élevage, une ferme modèle dans le genre de celle de Kianjsoa pour la production du zébu précoce ?

Maurice, qui est le principal client de Madagascar, possède des zébus de l'Inde, donnant 2 fois le poids des nôtres ; le service vétérinaire mauricien avait proposé de céder de jeunes taureaux, mais l'importation à Madagascar est interdite par crainte du sura.

Madagascar recevant du sud-Afrique des chevaux et mulets, on pourrait peut-être importer aussi des reproducteurs zébu.

Le capitaine d'un bateau ayant séjourné en Afrique du Sud ne nous a-t-il pas confirmé que les Italiens ont acheté la majorité du bétail pour l'approvisionnement de leurs troupes à Durban, les zébus du Sud Afrique de la même race que celle de l'Inde, donnent jusqu'à 1 tonne de poids vif. et ce capitaine, qui vient de prendre un chargement de nos bœufs pour Maurice, signalait qu'il était probable que Maurice se

servirait au Sud-Afrique, si nous n'avions pour l'exportation que des boeufs d'un si faible poids.

Les mulets et les chevaux peuvent entrer ; il devrait donc être possible d'importer des taureaux ogols dans les régions possédant un docteur-vétérinaire,

M. PLEVEN,
commissaire aux Colonies,
a visité Tamatave

Une foule vibrante, profondément fidèle, a accueilli le représentant de la France
(*L'Écho d'Alger*, 23 décembre 1943)

Tananarive. — Passant du détroit de Mozambique à l'océan Indien, M. Pleven a quitté Majunga le 16 pour atterrir quelques heures après à Tamatave, le grand port de la côte est.

A la résidence, M. Pleven reçut les corps constitués et le comité de la France combattante. Dans l'après-midi, il visita l'école de la marine, puis il se rendit à l'Hôtel de ville où une délégation des Malgaches de la région vint l'assurer de leur amour pour la mère patrie.

Ce fut ensuite la visite à l'usine de la Compagnie rochefortaise, capable de produire de 25 à 30 tonnes de viande frigorifiée par jour.

Le commissaire aux Colonies se rendit ensuite à la chambre de commerce où il entendit un rapport du président, M. Andry, sur la situation des producteurs de café et de girofle. Le commissaire indiqua alors les dispositions prises pour établir des transports réguliers entre Madagascar et l'Afrique du Nord.

.....

1953 (octobre) : REGROUPEMENT DES INTÉRÊTS DANS LA VIANDE
AVEC CEUX DE LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE L'ÉMYRNE
AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA VIANDE À MADAGASCAR (SÉVIMA)
www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/SEVIMA.pdf
